



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du lundi 7 avril 2025

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le lundi 7 avril 2025 à 15H25, sous la Présidence de M. Vincent THOMAS et de Mme Carine MICHEL-COLENT Vice-Présidente de la CFVU

Collège A : (7) M. Julien DUBOIS ; m. Jean-Marie HEYDEL ; Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE ; Mme Carine MICHEL-COLENT ; M. Olivier POLITANO ; M. Emmanuel PY (donne procuration à M. Jean-Marie HEYDEL) ; Mme Sandrine ROUSSEAUX

Collège B : (7) M. Éric BOURILLOT ; Mme Stéphanie DAUPHIN (donne procuration à Mme Doriane TROMPIER jusqu'à 16H22) ; Mme Arianna ESPOSITO (donne procuration à M. Olivier POLITANO) ; M. Philippe JUEN ; M. Alain RAUWEL (donne procuration à M. Julien DUBOIS) ; Mme Elizabeth THOMAS ; Mme Doriane TROMPIER (donne procuration à Mme Stéphanie DAUPHIN à partir de 16h22)

Collège Personnel BIATSS : (4) Mme Véronique LAHAIE ; M. Xavier URBAIN ; Mme Vanessa VAIZANT ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers : (11) M. Rémi BAILLET ; M. Lyssandre BARON ; Mme Lucile CHUPIN ; M. Gabin CLERC ; M. Robinson DAOUST ; M. Clément GUILLAUME ; Mme Andréa MACIEJEWSKI ; Mme Jeanne MERLE ; M. Thomas MORAUX ; M. Rayan PAUCHARD (donne procuration à M. Lyssandre BARON) ; M. Ismaïl SALAH (donne procuration à Mme Jeanne MERLE) ; M. Aiden SAUSVERD

Collège Personnels enseignants et non enseignants des établissements-composantes : (1) M. Jules DARWICH (donne procuration à Mme Sandrine ROUSSEAUX)

Directeur du CROUS : (1) M. Jérôme M'RABET

Personnalités extérieures : (3) Mme Marie- Hélène JUILLARD-RANDRIAN (donne procuration à M. Vincent THOMAS) ; M. Dominique JAVEL ; Mme Christelle DUPONT (donne procuration à Mme Carine MICHEL)

Invités à titre permanent : Mme Laurence MANGENOT

Membres invités : M. Éric HUSSON

Début séance : 15h25

1. Approbation du procès-verbal de la séance de la CFVU du 11/12/2024
Approbation du compte-rendu des groupes de travail CFVU du 27/01/2025 et du 17/02/2025

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 36 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 1	Suffrages exprimés : 35 Contre : 0 Pour : 35
----------------------	--	--

2. Election de la Vice-Présidence CFVU (art.42 des statuts)

Au cours de la séance, un nouvel appel à candidature est lancé par le Président. A la conclusion de cet appel, une unique candidature a été reçue, celle de Mme Carine MICHEL-COLENT.

Mme MICHEL-COLENT est invitée à présenter sa candidature à la Vice-Présidence de la CFVU, devant l'assemblée. Elle expose son parcours, ses responsabilités collectives, ses enseignements, ses thématiques de recherche ainsi que ses projets.

- **sur son parcours** : après des études en biologie cellulaire et physiologie, Mme MICHEL-COLENT a rejoint l'UBE en 2004 en tant que maître de conférences. Elle a conduit ses travaux de recherche au sein du laboratoire INSERM U1093. En 2023, elle a été nommée professeure des universités.
- **sur ses responsabilités collectives** : engagée dans la vie universitaire, elle a été élue au Conseil d'administration de l'université. Elle a également contribué au centre de culture scientifique, technique et industrielle de Bourgogne ainsi qu'à la section disciplinaire. Depuis 2020, elle est membre de la CFVU, du CACr. Elle a été désignée Vice-Présidente de la CFVU lors de la précédente mandature.

Au sein de l'UFR STAPS, Mme MICHEL-COLENT a été élue au conseil d'UFR pendant deux mandats. Elle a assuré pendant dix ans la responsabilité pédagogique de la licence APAS à Dijon ainsi que celle du Conseil de perfectionnement de cette mention. Elle a également été membre du Conseil des études et référente de l'UFR auprès de la DGSIP dans le cadre de l'insertion professionnelle. Elle a été membre du Bureau de la Commission de Proposition (74^{ème} section). Elle participe aux comités de sélection et aux commissions d'affectation des collègues PRAG. Elle est également sauveteur secouriste du travail.

- **sur ses enseignements** : dispensés sur les sites de Dijon, du Creusot et dans le cadre d'une licence à Athènes, ils couvrent trois mentions de l'UFR STAPS (APAS, Éducation et motricité, Entraînement sportif). Spécialisée en neurosciences, elle intervient principalement de la deuxième année. Elle encadre également des stages et supervise des projets tutorés.
- **sur ses thématiques de recherche** : Mme MICHEL-COLENT contribue activement à deux axes du laboratoire : l'axe « Processus cognitivo-moteurs » et l'axe C « Interaction sensorimotrice humain-humanoïde », dont elle assume la responsabilité. Ses travaux explorent la relation entre l'interaction avec l'environnement (via l'action et la perception) et les représentations mentales de l'espace. Elle s'interroge notamment sur la capacité du comportement à modifier en retour ces représentations spatiales. Pour stimuler la plasticité sensorimotrice elle perturbe les coordinations sensorimotrices en utilisant notamment l'adaptation prismatique. Elle a ainsi pu montrer qu'on peut simuler une pathologie neurologique mais aussi en rééduquer les symptômes. Ses recherches ont révélé que la plasticité sensorimotrice influence non seulement les processus spatiaux, mais aussi les éléments associés à une valence spatiale. La réalité virtuelle constitue un autre outil clé de ses expérimentations. Au sein de l'INSERM, elle a participé à la gouvernance du laboratoire et siège au conseil de laboratoire. Elle porte actuellement un projet intitulé « *Porter des lunettes pour entendre différemment* », qui illustre sa démarche interdisciplinaire aux frontières des neurosciences et des technologies innovantes.

Mme MICHEL-COLENT partage sa vision construite autour de deux ambitions :

Premièrement, promouvoir une formation d'excellence, inclusive et innovante. Elle souhaite accompagner ses collègues dans la mise en œuvre des réformes de l'enseignement supérieur, en particulier celle relative à la formation des enseignants. Pour répondre aux défis contemporains, elle souhaite étoffer l'offre académique grâce aux *Graduate Schools*, tout en professionnalisant davantage les parcours et en stimulant l'esprit entrepreneurial des étudiants. La transition écologique occupe une place centrale, avec la création d'un parcours dédié au développement soutenable. Parallèlement, elle promeut une pédagogie innovante, intégrant pleinement le numérique, et renforce l'accompagnement des étudiants aux besoins spécifiques.

Des avancées tangibles issues du précédent mandat sont à souligner : l'instauration d'un statut pour les étudiants artistes, la facilitation de l'utilisation du prénom d'usage pour les personnes en transition de genre, le renforcement du dispositif étudiant de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'élaboration en cours de la dispense menstruelle.

Deuxièmement, favoriser une vie universitaire épanouissante et solidaire.

Son second pilier ambitionne d'améliorer le quotidien des étudiants en agissant sur leur bien-être global. À travers le Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE), elle priorise l'accès au logement, à une restauration de qualité et à des services de santé. Elle souhaite encore intensifier la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles (VSS) en mettant l'accent sur la sensibilisation et la continuité du soutien durant les périodes de vacances.

En collaboration avec Mme Vanessa VAIZANT, Vice-président déléguée au handicap, à l'inclusion et aux solidarités, elle souhaite également soutenir les étudiants aidants et ceux confrontés à la précarité, tout en érigeant la santé mentale en priorité absolue. Ces mesures illustrent sa volonté de créer un environnement universitaire où chaque étudiant peut s'épanouir, dans le respect, la sécurité et la solidarité.

Si elle est élue, elle occupera parallèlement le poste de Vice-Présidente du CAC restreint, participera activement à de nombreuses commissions et présidera la commission de la pédagogie. Aux côtés du Président et des Vice-Présidents, elle représentera l'UBE auprès d'instances telles que le HCERES, le CNESER, le Rectorat, la DGESIP ou encore le Conseil Régional. Ce rôle exige un engagement constant et une collaboration étroite avec le Président ainsi qu'avec l'ensemble de l'équipe de gouvernance, appuyée par le soutien précieux des différents pôles et services, notamment le PFVU et plus particulièrement le service de réglementation et de gestion de l'offre de formation.

Elle souhaite entretenir un travail régulier avec les composantes et les équipes pédagogiques, et veiller à maintenir un dialogue étroit avec les étudiants, notamment par l'intermédiaire des représentants élus et du Vice-Président étudiant, M. Robinson DAOUST.

Animée par une vision à la fois humaine et ambitieuse de notre université, elle souhaite se rendre pleinement disponible, convaincue qu'une université se construit lorsque chaque voix trouve sa place.

Questions/remarques

Il est souligné l'importance de la santé mentale, qui constitue une des priorités de Mme MICHEL-COLENT et la nécessité d'agir pour que le handicap cesse d'être un frein à l'épanouissement académique.

Pour répondre à ces enjeux, Mme MICHEL-COLENT collabore étroitement avec Mme Vanessa VAIZANT pour appréhender le handicap dans toutes ses dimensions. Une démarche d'évaluation est lancée, incluant un état des lieux précis des dispositifs existants. Des réunions regroupant les services concernés, le SSE, le CHU et d'autres acteurs clés sont déjà programmées. L'objectif est de déterminer si l'UBE dispose des ressources nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants.

Mme MICHEL-COLENT précise que depuis la crise sanitaire, la santé mentale des étudiants s'est fortement dégradée. Il est crucial d'estimer précisément leurs besoins, tout en évaluant la capacité des structures à y répondre. Le souhait est de travailler en partenariat avec des institutions spécialisées dans la santé mentale,

telles que l'ARS, les bureaux d'aide psychologique universitaire, ainsi que les projets territoriaux de santé mentale. Il apparaît urgent de prendre des mesures concrètes pour agir efficacement.

Vote CFVU	Membres élus présents ou représentés : 36 Suffrages exprimés : 36 Abstention : 0 <u>Résultats du vote :</u> Mme Carine MICHEL-COLENT : 32 votes - élue Vote nul ou blanc : 4
----------------------	--

Mme Carine MICHEL-COLENT est élue Vice-Présidente de la CFVU.

Elle remercie chaleureusement les membres pour la confiance qu'ils lui renouvellent. Un appel à candidatures est lancé pour intégrer le bureau restreint du Conseil Académique, qui sera composé de membres volontaires issus de la CFVU et de la CR. À l'issue de la séance, un message sera adressé afin d'inviter les enseignants-chercheurs volontaires à rejoindre ces groupes de travail.

3. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 20/03/2025

3.1 Demande de modification des modalités de compensation du portail L1 de l'UFR Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement pour l'année 2024-2025

M. Mickael RIALLAND, Maître de Conférences à l'UFR SVTE, présente une proposition visant à ajuster les règles de compensation pour la première année de licence SVTE pour l'année universitaire 2024-2025.

Initialement, une demande émanant des responsables des masters suggérait la suppression du système de compensation entre les semestres pour les cycles licence et master. Toutefois, face à un taux d'échec exceptionnellement élevé cette année, susceptible de décourager les étudiants, un réexamen de cette mesure s'est imposé.

Ainsi, afin de préserver la motivation des étudiants, il est souhaité remettre immédiatement en place la compensation semestrielle pour la première année de licence. Cette adaptation vise à concilier exigence pédagogique et accompagnement des apprentissages.

Questions/remarques

Mme Lucile CHUPIN demande si ce changement sera durable et s'il s'appliquera également aux L2 et L3. Il est précisé que ce changement est pérenne. Concernant les L2 et L3, des discussions sont en cours au sujet de la pertinence de rétablir la compensation à l'échelle de l'ensemble de la formation.

M. Thomas MORAUX souligne que, selon le Référentiel Commun des Etudes (RCE) de l'UBE, un seul mode de compensation est possible par cycle. Ainsi, si la compensation est rétablie en L1, elle devrait l'être obligatoirement en L2 et L3. Peut-être fait-on référence à un futur RCE, mais pas à celui en vigueur actuellement ? Selon lui, les formations qui ne proposent la compensation qu'en L1 doivent rapidement se conformer au RCE. Il avertit que cette situation pourrait entraîner un recours administratif. En tant qu'étudiant, il souhaite que la compensation soit étendue à tous les cycles. Il espère que ce retour sera voté en SVTE et insiste pour que les règles du RCE soient mieux respectées. Il invite par ailleurs les étudiants à ne pas participer aux groupes de travail si l'objectif est d'assouplir le RCE, car ce règlement garantit leurs droits. En réponse, Mme MICHEL-COLENT rappelle que la priorité est de former les étudiants pour assurer leur réussite et leur insertion professionnelle et non pas de les mettre en difficulté.

Concernant les assouplissements du RCE, ceux-ci ont été envisagés avant sa prise de fonction. A titre d'exemple, au sein de l'UFR STAPS il y a un système de validation distinct pour chaque année du cycle de licence. Le RCE prévoit d'ailleurs un bilan pour évaluer les différents dispositifs.

Elle souhaite qu'aucun étudiant ne soit pénalisé, et que les éventuels ajustements se fassent en concertation avec les équipes pédagogiques pour que les décisions prises soient en faveur de la réussite des étudiants.

Enfin, elle tient à souligner que la démarche présentée par M. RIALLAND vise à soutenir la réussite des étudiants.

M. MORAUX rappelle que cette mesure avait été votée en faveur des étudiants. S'il n'y avait pas eu de retrait de la compensation, ce débat n'aurait pas lieu aujourd'hui.

Mme MICHEL-COLENT souligne qu'il y a de nombreux paramètres à prendre en compte, ce qui ne permettait pas une appréciation complète en amont. La demande actuelle vise à corriger la situation rapidement.

M. Lyssandre BARON informe que l'UNEF votera en faveur du rétablissement de la compensation en L1, car ils soutiennent la compensation intégrale. Ils continueront à défendre son extension en L2 et L3, se félicitant de cette évolution et encourageant sa généralisation.

Mme MICHEL-COLENT propose de donner un avis favorable au rétablissement de la compensation en première année de licence SVTE. Ce rétablissement sera suivi de la proposition de suppression de la mention du RCE imposant l'uniformité du système sur tout le cycle.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 36	Suffrages exprimés : 35
	Ne prend pas part au vote : 1	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 35

3.2 Projets internationaux

M. Gregory WEGMANN, Vice-Président délégué à la politique européenne et internationale, présente dix projets internationaux :

Quatre projets de double diplôme

1/ Il s'agit d'un partenariat avec la Universiti Teknologi Malaysia (Malaisie) pour le renouvellement d'un accord ancien porté par l'UFR Sciences et Techniques concernant les Masters Computer Vision. Ce programme accueille chaque année des étudiants malaisiens qui effectuent leur première année en Malaisie, puis leur deuxième année à Dijon.

2/ Il s'agit d'un partenariat avec la Vysoka Skola Chemicko-technologicka V Praze (République Tchèque) pour le renouvellement d'un accord porté par l'UFR Sciences et Techniques. Les étudiants suivent la première année en République Tchèque, puis la seconde à Dijon.

3/ Il s'agit d'un partenariat avec l'Universitatea Din Bucuresti (Romanie) pour la création d'un nouvel accord avec l'IAE Dijon. Ce programme, soutenu par une chaire UNESCO sur l'interculturalité à Bucarest, prévoit un semestre dans chaque établissement. Les deux premiers étudiants roumains intégreront le master IMS dès la rentrée prochaine.

4/ Il s'agit d'un partenariat avec la National Taiwan Normal University (Taiwan) visant le renouvellement de l'accord avec l'INSPE, permettant un double diplôme entre le Master of Arts de l'université taïwanaise et le Master PIECE de l'INSPE. Les étudiants suivent la première année à Taïwan et la seconde à Dijon.

Deux projets d'admission diplômant (hors double diplôme)

5/ Il s'agit d'un partenariat avec l'École de Technologie Supérieure (Canada) pour actualiser l'accord avec les IUT de Dijon-Auxerre-Nevers, de Chalon-sur-Saône et du Creusot. Ce partenariat offre aux étudiants en BUT la possibilité de poursuivre en troisième année au Canada, avec obtention des deux diplômes (BUT + année spéciale au Canada). Les étudiants bénéficient du même tarif que les étudiants québécois, sans réciprocité.

6/ Il s'agit d'un partenariat avec l'École Supérieure d'Ingénierie en Sciences Appliquées (Maroc) pour permettant l'accueil d'étudiants marocains en Master informatique (M1 ou M2) à Dijon. La sélection des étudiants est assurée par l'UFR Sciences et Techniques.

Quatre projets d'échanges non-diplômants

7/ Le renouvellement d'un accord d'échange entre l'Universidade Federal de Pelotas (Brésil) et l'INSPE permet aux étudiants de réaliser un ou deux semestres d'études.

8/ Le renouvellement d'un accord d'échange entre le Cégep St-Jean-sur-Richelieu (Canada) et les IUT de Dijon-Auxerre-Nevers et du Creusot permet aux étudiants de réaliser des séjours d'études d'un ou deux semestres.

9/ Le renouvellement d'un accord d'échange entre Incheon National University (Corée du Sud) et Polytech Dijon permet aux étudiants de réaliser un ou deux semestres d'études.

10/ Le renouvellement d'un accord d'échange entre la National Institute for Materials Science (Japon) et Polytech Dijon permet aux étudiants de réaliser des séjours d'études d'un ou deux semestres.

Questions/remarques

Mme Elizabeth THOMAS s'interroge sur le principe de réciprocité ainsi que la durée du séjour en stage. Il est précisé que la réciprocité est bien l'objectif recherché dans le cadre de ses accords. Quant à la durée des stages, elle varie généralement selon les composantes.

Sur la nécessité de mettre en place une convention, M. WEGMANN indique que dans ce cadre précis, elle n'est pas obligatoire. Toutefois, si une structure accueille régulièrement des étudiants, il est préférable de disposer d'une convention afin que ces étudiants soient officiellement inscrits dans le cadre d'un échange. Effectivement, sans convention, les étudiants devront s'acquitter des tarifs pleins auprès du CROUS.

Le Président évoque un projet de convention avec le CROUS visant à réduire les coûts pour les étudiants en échange. Néanmoins, il semble complexe d'aligner ces tarifs sur ceux appliqués aux étudiants locaux.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 32	Suffrages exprimés : 32
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 32

3.3 Demande d'accréditation de l'INSPE de l'académie de Dijon (vague C) pour les masters MEEF – Rentrée 2025-2026

Mme Elsa LANG-RIPERT, Directrice de l'INSPE, soumet la demande d'accréditation des Masters MEEF pour la rentrée 2025-2026. Ces formations sont les seules au sein de l'INSPE à ne pas s'inscrire dans la vague d'accréditation de l'UBE.

Le contexte actuel est particulièrement complexe, notamment suite à l'annonce récente d'une nouvelle réforme des formations initiales.

⇒ Le contexte et le calendrier

La demande d'accréditation a été retardée en raison d'une réforme annoncée l'an dernier, mais finalement non mise en œuvre en juillet. Début 2024, le dossier d'accréditation a été constitué dans l'urgence, en seulement deux mois. Il a été examiné en Comité de Pilotage fin mars, puis présenté à la CFVU, avant d'être soumis au prochain Conseil d'Administration le 14 avril en cas d'avis favorable.

Entre-temps, une nouvelle réforme a été annoncée. Le dossier actuel, bien que susceptible de devenir rapidement obsolète, reflète un travail sérieux qui sera renouvelé l'an prochain, avec une révision complète des maquettes dans le cadre de cette réforme.

⇒ *Les attentes du dossier*

Le dossier d'accréditation met en lumière plusieurs points essentiels, accompagnés d'annexes obligatoires :

- le continuum de formation (préprofessionnalisation MEEF, formation initiale, FSTG, formation continuée, formation continue) ;
- les dispositifs de coordination des formations ;
- les équipes pédagogiques pluri-catégorielles ;
- l'articulation entre formation et recherche ;
- les enseignements portant sur la laïcité, l'égalité filles-garçons, les valeurs de la République, la transition environnementale et les outils numériques ;
- les données pédagogiques et la répartition du temps de formation.

Ce dossier se résume en trois mots-clés : collaboration, innovation, qualité.

⇒ *Collaboration*

Pilotage du projet INSPE au service de la formation

Le projet INSPE est piloté dans le cadre d'une gouvernance partagée entre l'UBE et le rectorat de Dijon, avec la participation active de l'INSPE dans les conseils d'instituts. Une politique partenariale dynamique nourrit la formation, en lien avec d'autres INSPE, ainsi que des partenaires culturels, institutionnels, historiques et internationaux. L'organisation de la direction, incluant la Direction de l'INSPE et la direction MEEF, est efficiente et structurée.

Des équipes pluri-catégorielles

L'équipe pédagogique regroupe divers profils : enseignants-chercheurs de l'UBE et praticiens de terrain issus des collèges et lycées. Cette diversité nécessite une coordination rigoureuse, ainsi qu'une identité et une culture communes pour assurer la cohérence des équipes.

⇒ *Innovation*

Un INSPE innovant

L'INSPE de Bourgogne se distingue par une organisation originale, avec des départements d'enseignement : sciences de l'éducation, Institut Diderot, Prépro MEEF, CIPE et le laboratoire IREDU.

L'Approche Par Compétence (APC)

Une démarche innovante d'approche par compétence a été intégralement déployée dans toutes les formations, tant dans la construction et l'alignement pédagogique des maquettes que dans les évaluations, via un portfolio et des livrets de formation par mention. Peu d'INSPE ont adopté une telle démarche avec autant de rigueur.

⇒ *Qualité*

Qualité du continuum

Le continuum de formation est assuré par une complémentarité des dispositifs, depuis la préprofessionnalisation MEEF jusqu'à la licence, le PPPE et les masters. La formation continue des enseignants de l'Académie est également soutenue activement par l'INSPE, à travers certifications, diplômes et accompagnements par les enseignants-chercheurs. Le CIPE prend en charge la formation continue des enseignants du supérieur et des maîtres de conférences stagiaires.

Qualité des formations

Les résultats aux concours (CRPE, second degré) sont très satisfaisants pour l'INSPE de Bourgogne, avec un taux de diplomation élevé en fin de Master 2.

Qualité de l'accompagnement à la démarche réflexive

L'entrée progressive dans le métier est rigoureusement organisée, notamment via des stages. L'INSPE accompagne non seulement les étudiants en master, mais aussi les lauréats des concours, avec un suivi attentif des jeunes enseignants.

Qualité du lien formation-recherche

Ce lien se manifeste par :

- l'importance du mémoire dans le parcours de master ;
- l'implication des laboratoires des enseignants-chercheurs, avec une place centrale pour le laboratoire IREDU ;
- le nombre significatif de projets de recherche financés ;
- la mission Recherche et le Conseil Scientifique de l'INSPE, qui encouragent le développement et la diffusion de la recherche.

Mme LANG-RIPERT tient à remercier chaleureusement tous les acteurs ayant contribué à ce dossier, notamment l'UBE et le Rectorat. Elle souligne la confiance et le soutien de ses équipes, ainsi que l'engagement exemplaire des personnels et des étudiants de l'INSPE.

Mme MICHEL-COLENT exprime sa gratitude envers Mme LANG-RIPERT et son équipe pour ce travail important. Elle souligne particulièrement la fréquence du préfixe « co » (co-construction, co-conception...), qui illustre une méthode de travail collaborative, garante d'une formation de qualité au service des étudiants.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 36	Suffrages exprimés : 36
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 36

3.4 Evolution de l'offre de formation – UFR Sciences et techniques en partenariat avec le lycée Gustave Eiffel Dijon

Projet d'ouverture d'un nouveau parcours en licence professionnelle (3^e année) – Mention Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique – parcours Électronique et Internet des objets connectés.

M. Madhi MADANI, Responsable de la licence professionnelle Électronique et Internet des Objets connectés, présente ce projet.

Le contexte et objectifs

Ce projet est le fruit d'un partenariat stratégique entre l'UBE et le lycée Gustave Eiffel de Dijon, initié en février 2024. Il vise à combler un manque identifié dans l'offre de formation : après un BTS en électronique, les étudiants du lycée Eiffel ne disposaient d'aucune poursuite d'études dans ce domaine. Cette licence professionnelle en apprentissage répond ainsi à un double enjeu :

- former des techniciens spécialisés en IoT (Internet des Objets Connectés), systèmes embarqués et applications mobiles, en phase avec les besoins du marché de l'emploi.
- élargir l'offre de formation en alternance, offrant aux diplômés de BTS une opportunité de se perfectionner tout en intégrant le monde professionnel.

Présentée lors d'un forum en janvier 2025 au lycée Eiffel, la formation a déjà suscité l'engagement de quatre entreprises partenaires, prêtes à accueillir des étudiants en stage.

L'organisation pédagogique

La formation, intitulée Métiers de l'industrie : mécatronique et robotique parcours Électronique et Internet des Objets connectés, se déroule intégralement en alternance et est autofinancée. Elle est co-dispensée par le lycée Gustave Eiffel et l'UFR Sciences et Techniques.

Le rythme d'alternance prévoit deux semaines de cours à l'UBE suivies de deux semaines en entreprise. La formation s'étale sur deux semestres, chacun validé par 30 ECTS. Les enseignements, composés de cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et projets, se déroulent principalement en présentiel, avec 240 heures à l'UFR Sciences et Techniques et 218 heures au lycée Gustave Eiffel, le reste du temps étant consacré à l'expérience en entreprise.

Les modalités d'évaluation varient selon les unités d'enseignement, combinant contrôle continu, contrôle terminal, contrôle intégral et épreuves pratiques. Le volume total d'heures s'élève à 458, réparties entre enseignements généraux (150 heures) et modules techniques et projets (308 heures). La maquette pédagogique est finalisée, avec un programme complet et une équipe enseignante déjà constituée tant au lycée qu'à l'UFR.

L'organisation administrative

La licence professionnelle sera portée par l'UFR Sciences et Techniques, et les diplômes seront délivrés par l'UBE. L'organisation administrative sera assurée par le département Électronique, Informatique et Mécanique.

Le projet a été validé en conseil d'UFR le 27 janvier 2025, ainsi que par le Vice-président délégué aux formations technologiques, professionnelles et tout au long de la vie, M. Cédric DEMONCEAUX. M. MADANI assurera la responsabilité pédagogique de la formation.

L'ouverture de la licence professionnelle est envisagée pour octobre 2025 ou septembre 2026, la date la plus probable étant septembre 2026.

Questions/remarques

Les problématiques liées aux emplois du temps et aux déplacements entre les sites sont soulevées.

Il est précisé qu'une discussion a déjà eu lieu avec le lycée afin d'envisager une organisation permettant de regrouper les cours sur une même journée et au même endroit, dans le but d'éviter des déplacements inutiles pour les étudiants.

Interrogé sur le seuil d'apprentis requis pour assurer la viabilité du projet, il est indiqué que le premier budget prévisionnel a été élaboré. Son affinement dépend des données récentes liées au référencement des licences et à l'obtention du numéro RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) pour la formation concernée. Les coûts associés sont en cours d'analyse, ce qui permettra d'établir une projection financière plus robuste. Sur la base des éléments actuels, un minimum de 15 apprentis est estimé pour garantir l'équilibre du projet.

Concernant la possibilité d'aménagements spécifiques concernant le port du voile, qui est autorisé à l'université mais interdit dans les lycées. Le Président rappelle que le cadre juridique s'applique distinctement selon les institutions. Conformément à la loi de 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques, le port du voile est interdit au lycée, comme stipulé dans son règlement intérieur. À l'université, en revanche, la liberté religieuse prévaut (principe de laïcité ouverte). Les étudiantes concernées doivent donc respecter les règles spécifiques à chaque environnement. Aucun aménagement dérogatoire n'est envisagé, la loi étant impérative.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 34	Suffrages exprimés : 34
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 34

3.5 Evolution de l'offre de formation pour l'UFR Droit, Sciences économique et politique – Rentrée 2025-2026

- DU Droit du travail appliqué
- DU Droit du travail expert

Mme Céline LAURICHESSE, Maître de Conférences en droit privé et co-directrice du Diplôme Universitaire (DU) Droit du travail appliqué, présente les évolutions de l'offre de formation de l'UFR Droit, Sciences économiques et politiques pour la rentrée 2025-2026, concernant les DU Droit du travail appliqué et Droit du travail expert.

DU droit du travail appliqué

À la suite du récent référencement au Répertoire Spécifique, l'équipe pédagogique souhaite adapter le contenu de la formation à ce nouveau cadre. Ainsi, quelques ajustements sont réalisés. La principale modification concerne la reformulation des compétences visées, désormais alignées avec les exigences du Répertoire Spécifique. Par ailleurs, une thématique auparavant intégrée au DU, jugée plus pertinente pour un niveau Master 2, est remplacée par un nouveau module consacré aux conflits collectifs.

DU droit du travail expert

Cette formation propose aux étudiants cinq mémentos, s'appuyant sur les masters en droit social et en DME (Droit et Management des Entreprises). Actuellement, un unique master Droit du travail expert est proposé, dont la dernière promotion s'achève à la fin de cette année, pour être remplacé par ces deux masters distincts. L'objectif est d'offrir aux étudiants souhaitant uniquement obtenir un DU la possibilité de choisir parmi les mémentos proposés dans les domaines du droit et du management des entreprises.

Pour répondre à cette ambition, de nouveaux modules sont créés, portant notamment sur la gestion du temps de travail, la paie et la gestion, la formation professionnelle, ainsi que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et le développement durable en entreprise. Par ailleurs, un mémento fera l'objet d'une modification et portera désormais le titre « Engagement du temps de travail et télétravail ».

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 34	Suffrages exprimés : 34
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 34

3.6 Offre de formation de l'UMDPCS pour la rentrée 2025-2026

- DIU Pathologie chirurgicale rétinovitréennes (PCRV)
- DU Dépistage néonatal
- Formation courte Violences faites aux enfants (VFE)

M. Narcisse ZWETYENGA, Professeur des Universités et Praticien Hospitalier, présente deux nouvelles créations de diplômes universitaires (un DIU et un DU) ainsi qu'une formation courte :

DIU Pathologie chirurgicale rétinovitréennes (PCRV)

Cette formation, portée conjointement par Bordeaux, Nancy et Dijon, sera coordonnée par Dijon pour les trois premières années.

Les objectifs principaux sont :

- définir la place de la chirurgie dans la prise en charge des affections médico-chirurgicales rétinovitréennes ;
- maîtriser les indications thérapeutiques et regrouper les compétences nécessaires ;
- favoriser la collaboration entre les différents intervenants, forte d'une expérience déjà bien établie.

Le public ciblé comprend des médecins ophtalmologistes, des internes en ophtalmologie ainsi que des vétérinaires. L'effectif attendu pour 2026 est de 60 étudiants par an. Les examens se dérouleront en deux sessions annuelles, avec une session de rattrapage. Une assiduité minimale de 90 % est requise. Les droits d'inscription s'élèvent à 900 €.

DU Dépistage néonatal

Porté par le Professeur Frédéric HUET et le Dr David CHEILLAN, ce diplôme vise à harmoniser les pratiques au sein des Centres Régionaux de Dépistage Néonatal.

La formation débutera en septembre 2025 et s'étend sur une année universitaire, comprenant 84 heures d'enseignement : 60 heures théoriques, 16 heures de pratique en centre de dépistage, et 8 heures d'évaluation.

L'effectif prévu pour la première année est de 20 étudiants.

Les droits d'inscription sont fixés à 1 300 €.

Formation courte Violences faites aux enfants (VFE)

Sous la responsabilité du Professeur HUET, cette formation s'adresse à tous les professionnels en contact avec des enfants.

L'effectif attendu est de 15 professionnels et 5 internes en 2025, avec une montée à 25 professionnels et 5 internes en 2028.

Les droits d'inscription sont de 450 €, gratuits pour les internes.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 33 Suffrages exprimés : 33 Ne prend pas part au vote : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 33
----------------------	---

3.7 Conventions pédagogiques

Mme MICHEL-COLENT soumet à l'examen de la CFVU, six conventions :

1/ Convention entre l'UFR STAPS, la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et la Ligue d'Athlétisme Bourgogne-Franche-Comté (BFC)

Cette convention instaure un partenariat permettant aux étudiants inscrits en L2 et L3 STAPS, spécialité athlétisme, de valider les formations fédérales d'entraîneur d'athlétisme de niveau 2. Elle prend effet à compter du 1er septembre 2024 pour une durée de cinq ans.

2/ Convention entre l'UFR Sciences et Techniques, l'ENSAM et l'ENSAM de Cluny dans le cadre du Master IMS « Ingénierie des Matériaux et des Surfaces »

Ce partenariat confie à l'UBE la responsabilité de l'enseignement de l'UE 6, intitulée « Métallurgie des poudres ». Les intervenants de l'UBE seront recrutés en tant que vacataires de l'ENSAM. La convention définit les conditions et modalités de cette collaboration pédagogique pour une période de cinq années universitaires.

3/ Avenant à la convention entre l'UFR Sciences de Santé et le lycée Castel Dijon

Cet avenant reconduit pour la promotion 2025-2028 le dispositif d'organisation de la formation conduisant au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique, conformément à la convention-cadre initiale.

4/ Convention entre l'INSPE et l'association Aroéven Dijon Bourgogne

Cette convention d'organisation et d'animation de formation permet à l'association Aroéven d'animer un atelier sur ses outils d'intervention en éducation au développement durable, lors de la journée des partenaires prévue le 22 janvier 2025. Cette action est proposée à titre gracieux.

5/ Avenant à la convention de financement entre l'UFR Lettres et Philosophie et l'État (BOP 104 « intégration et accès à la nationalité française ») – Année 2024 – DU Passerelle – Étudiants en exil

Cet avenant prévoit une subvention complémentaire de 23 512 € pour l'exercice 2024, renforçant le financement accordé à l'UBE dans le cadre de ce dispositif.

6/ Convention de partenariat entre l'ESAAB (École Supérieure d'Arts Appliqués de Bourgogne) et l'UBE

Cette convention concerne le diplôme supérieur d'arts appliqués délivré par l'ESAAB, établissement composante de l'UBE. Suite à la publication de l'arrêté du 17 février 2025, il a été nécessaire d'établir un partenariat entre le lycée Alain Colas et l'UBE pour permettre la reconnaissance de ce diplôme comme valant grade de Master.

Mme Arianna ESPOSITO, enseignante-chercheuse à l'UBE, présidera la commission pédagogique chargée du suivi de la mise en place de ce diplôme.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 30	Suffrages exprimés : 30
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 30

Fin de séance : 17h17